

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	général sur l'application de la résolution 2470 (2019) (S/2019/903)			des Nations Unies, archevêque d'Erbil		

^a Afrique du Sud, Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie et Koweït.

^b La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis La Haye.

^c La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Bagdad.

Questions thématiques

26. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Durant la période considérée, le Conseil s'est réuni six fois (deux séances d'information, deux débats et deux débats publics)⁵²⁸ et a publié une déclaration de sa présidence au sujet de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et la décision.

En 2019, le Conseil a entendu deux exposés du Secrétaire général et quatre du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. Il a également entendu des exposés des hauts responsables de six opérations de maintien de la paix ainsi que des représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales et d'administrations locales. Les discussions au Conseil ont principalement porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renforcer le maintien de la paix, et de la Déclaration d'engagements communs s'y rapportant, toutes deux lancées par le Secrétaire général en 2018. L'accent a particulièrement été mis sur les moyens d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix, sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et leur formation, sur la coopération triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et sur le rôle des composantes Police.

Le 11 avril 2019, à l'initiative de l'Allemagne, qui assurait la présidence⁵²⁹, le Conseil a tenu, au titre de la question subsidiaire intitulée « Les femmes et le maintien de la paix », un débat public présidé par la

Ministre fédérale de la défense de l'Allemagne⁵³⁰. À cette séance, le Secrétaire général a indiqué qu'en lançant la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en 2017, l'ONU avait entrepris un effort à l'échelle du système pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines et qu'une des principales priorités à cet égard était leur représentation dans les opérations de maintien de la paix⁵³¹. Rappelant que dans sa résolution [2242 \(2015\)](#), le Conseil avait appelé à doubler le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix à l'horizon 2020, et que le vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) approchait, il a mis en avant les efforts faits par le Secrétariat pour garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix et pour promouvoir la participation des femmes aux opérations, et appelé l'attention sur le lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui fixait de nouveaux objectifs à l'horizon 2028. Dans les observations qu'elle a formulées à cette séance, la Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a donné des exemples de l'action qu'elle avait menée pour augmenter le nombre de femmes présentes dans les missions, promouvoir la prise en compte des questions de genre et dialoguer directement avec la population locale. La Secrétaire générale de South Soudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Programme (Programme d'observation et de surveillance de l'engagement

⁵²⁸ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁵²⁹ Le Conseil était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 4 avril 2019 ([S/2019/293](#)).

⁵³⁰ Voir [S/PV.8508](#).

⁵³¹ Voir la lettre datée du 27 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ([S/2019/275](#)).

démocratique au Soudan du Sud, une organisation nationale sud-soudanaise de la société civile) et représentante des femmes au Comité national chargé des amendements constitutionnels a engagé le Conseil à améliorer les conditions de travail des soldates de la paix, à permettre aux organisations de femmes et de jeunes de participer à la conception et à la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix, et à ne pas perdre de vue la nécessité d'obtenir justice dans les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par des membres du personnel de maintien de la paix et de faire en sorte que les auteurs aient à rendre compte de leurs actes. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont souligné qu'il était essentiel que tous les acteurs du maintien de la paix travaillent main dans la main pour lever les obstacles entravant la participation des femmes au maintien de la paix, consolider les stratégies de recrutement au niveau national, accroître la formation et le renforcement des capacités, lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et améliorer les conditions d'emploi.

Le 7 mai 2019, à l'initiative de l'Indonésie, qui assurait la présidence⁵³², le Conseil a tenu, au titre de la question subsidiaire intitulée « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix », un débat public présidé par la Ministre indonésienne des affaires étrangères⁵³³. Au début de la séance, la Présidente a fait une déclaration au nom du Conseil, dans laquelle celui-ci a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative intitulée « Action pour le maintien de la paix », pour engager tous les partenaires et toutes les parties prenantes à accroître l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies, et a reconnu la valeur ajoutée que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies apportait en matière de formation et de renforcement des capacités⁵³⁴. Le Conseil s'est félicité également que la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix et d'autres réunions aient décidé d'apporter un plus grand appui aux opérations de maintien de la paix, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, et a souligné qu'il importait de donner suite aux engagements pris par un certain nombre d'États Membres lors de la Réunion ministérielle⁵³⁵.

⁵³² Le Conseil était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 30 avril 2019 (S/2019/359).

⁵³³ Voir S/PV.8521.

⁵³⁴ S/PRST/2019/4, quatrième paragraphe.

⁵³⁵ Ibid., cinquième paragraphe.

Après la déclaration de sa présidente, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, dans lequel celui-ci a informé ses membres des progrès accomplis par le Secrétariat en vue d'honorer les engagements pris en matière de formation et de renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix. Le Secrétaire général a notamment appelé l'attention sur le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, qui mettait en place un appui à la formation et des visites d'évaluation, entre autres mesures. Il a cependant déclaré que, malgré les progrès notables qui avaient été réalisés, des lacunes subsistaient en matière de formation dans des domaines critiques, tels que le maniement des armes, les premiers secours, les droits humains et la protection, et il a exhorté les États Membres à envisager d'accroître les moyens de financement et les contributions en nature et de mettre à disposition davantage de formateurs.

Dans ses observations, le commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a donné un aperçu de l'approche globale adoptée par la Mission en vue d'exécuter son mandat et souligné que la formation était à la fois un pilier essentiel permettant de faire en sorte que la performance des soldats de la paix soit au niveau souhaité et un processus continu qui devait être axé sur les particularités de l'environnement opérationnel de chaque mission. Le Directeur du Secrétariat international de Challenges Forum, une coalition de 49 départements et organismes civils, militaires et policiers, a présenté au Conseil plusieurs recommandations concernant les moyens d'améliorer la sûreté, la sécurité et la performance des soldats de la paix, notamment le recours à des formations basées sur des scénarios et l'affectation de femmes à des rôles opérationnels et extérieurs. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont souligné que l'amélioration de la formation et le renforcement des capacités étaient des engagements communs à tous les partenaires du maintien de la paix et affirmé la nécessité d'investir en faveur du personnel féminin, de continuer de procéder à des évaluations et de veiller à l'application du principe de responsabilité, et de nouer des partenariats avec les organisations régionales.

Le 18 juin 2019, le Conseil a tenu sa séance d'information annuelle avec les commandants de la force de certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies⁵³⁶. Dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a

⁵³⁶ Voir S/PV.8552.

rappelé que la coopération avec les États hôtes était indispensable pour garantir l'efficacité des opérations de paix. Le commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a déclaré qu'une telle coopération était cruciale si l'on voulait que les mandats soient exécutés avec succès et la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a expliqué que l'exécution impartiale du mandat de la Force lui permettait, ainsi qu'à la composante militaire, de maintenir efficacement le statu quo, de prévenir les tensions et d'assurer le calme et la stabilité. Les deux commandants de la force ont également répondu aux questions et aux observations des membres du Conseil sur la situation au Soudan et à Chypre, les relations avec les États hôtes et les mesures prises pour renforcer la sûreté et la sécurité et améliorer la performance dans les opérations de maintien de la paix.

Le 10 juillet 2019, à l'initiative du Pérou, qui assurait la présidence⁵³⁷, le Conseil a tenu un débat public au titre de la question subsidiaire intitulée « Renforcement de la coopération triangulaire »⁵³⁸. Dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a déclaré qu'une coopération triangulaire solide entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police était essentielle au renforcement des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui était d'améliorer la sûreté et la sécurité et de rendre les mandats mieux ciblés, mieux adaptés et plus réalistes. Il a fait part de quelques réflexions sur la façon dont cette coopération triangulaire pourrait être renforcée, notamment par la création d'un système plus institutionnalisé d'échanges formels et informels entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, par la tenue de réunions du Conseil portant sur les sujets transversaux relatifs au maintien de la paix, par l'organisation de visites du Conseil dans les missions et grâce aux activités du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Il a ajouté que dans de nombreux contextes, les missions de maintien de la paix pouvaient tirer avantage d'une collaboration plus soutenue entre le Conseil et le gouvernement hôte ainsi que de partenariats avec les organisations régionales. Concernant les opérations de l'Union africaine, il a appelé l'attention sur l'existence d'une forme de coopération quadrilatérale entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat de l'ONU et l'Union africaine, notamment

le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de celle-ci.

Le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a déclaré que la coopération triangulaire était essentielle pour créer les conditions d'une mise en œuvre efficace du mandat de la Mission, que les pays fournisseurs de contingents devaient remplir leur mandat et respecter les règles d'engagement, et que l'ONU devait continuer de renforcer et de réviser ses mécanismes visant à évaluer les unités et à garantir l'application du principe de responsabilité. Dans ses observations, l'associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute a fait plusieurs propositions axées sur la systématisation de la tenue de réunions informelles régulières entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, soulignant qu'une telle coopération permettrait de rapprocher le Conseil des considérations de terrain et d'aider à construire un meilleur consensus autour de la façon de mener les opérations. Lors du débat public, les orateurs, souscrivant à l'opinion selon laquelle la coopération triangulaire était indispensable à l'exécution efficace des missions, ont échangé au sujet de la nécessité de tenir des consultations triangulaires qui soient transparentes, inclusives et opportunes et portent sur des questions de fond, ainsi que de l'importance de la participation des contributeurs financiers et des États hôtes.

Le 9 septembre, en application du paragraphe 10 de sa résolution 2378 (2017), le Conseil a tenu sa séance d'information annuelle sur la réforme des opérations de maintien de la paix⁵³⁹. À cette séance, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a appelé l'attention sur les progrès réalisés en ce qui concernait la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix dans la perspective de renforcer les opérations de maintien de la paix. Il a notamment évoqué la promotion de solutions politiques, qui constituaient une condition préalable à une paix durable, ainsi que les partenariats avec les organisations régionales et avec l'ensemble du système des Nations Unies, la réduction du nombre de décès, l'amélioration de la performance et l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix. Il a exhorté les États Membres à veiller à ce que les nouvelles priorités définies dans les mandats soient allouées en fonction des ressources disponibles

⁵³⁷ Le Conseil était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 27 juin 2019 (S/2019/538).

⁵³⁸ Voir S/PV.8570.

⁵³⁹ Voir S/PV.8612. Pour plus d'informations, voir *Répertoire, Supplément 2016-2017*, première partie, section 27.

et à faire la preuve d'un engagement politique uni s'agissant des conflits où les opérations étaient déployées, et souligné qu'il était essentiel d'adapter l'empreinte et de renforcer les capacités des missions pour faire en sorte que leur approche opérationnelle soit plus mobile, plus robuste, plus perceptive et plus intégrée.

Le 6 novembre, le Conseil a tenu sa séance d'information annuelle avec des chefs de la police civile⁵⁴⁰. À cette séance, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a déclaré que la police des Nations Unies était particulièrement à même de relever certains défis, notamment s'agissant de gérer de fortes concentrations de population, de contrer la criminalité organisée et le terrorisme international et de renforcer les capacités nationales des États, en particulier en matière d'état de droit. Il a décrit l'action menée par le Secrétariat, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en vue d'améliorer les résultats dans le domaine du maintien de la paix, mentionnant par exemple le déploiement du Système complet d'évaluation de la performance dans cinq missions, la création d'un nouveau programme de formation destiné aux composantes Police, l'augmentation du nombre de soldates de la paix et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Dans ses observations, la conseillère à la mairie du troisième arrondissement de Bangui a fait savoir au Conseil que des améliorations notables avaient été obtenues en matière de sécurité dans cet arrondissement sensible de la ville grâce à l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et notamment grâce à la signature d'un pacte de non-agression en 2015, au travail de communication et de sensibilisation mené autour du sujet des violences faites aux femmes et de l'exploitation sexuelle et à l'appui apporté en matière de police de proximité. Les chefs de la police civile de la MONUSCO, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de la MINUSMA ont présenté le travail accompli par leurs missions respectives pour ce qui était de lutter contre la criminalité organisée, de renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'état de droit, de soutenir les initiatives de protection des populations locales, d'aider les forces de sécurité à développer leurs capacités en matière de protection des civils et de restauration de l'autorité de l'État, ou encore d'accroître la participation des femmes. Dans le cadre de leurs observations, les membres du Conseil ont formulé des remarques et posé des questions au Secrétaire général adjoint et aux chefs de la police civile pour savoir si la formation et les équipements des agents de police étaient adaptés et suffisants et pour obtenir des informations sur les efforts déployés en vue d'augmenter le nombre de femmes policières ainsi que sur la collaboration avec les populations locales, les partenariats avec les organisations régionales, la protection des civils et les mesures adoptées pour garantir la sûreté et la sécurité de ceux-ci. Les orateurs ont également mis en exergue l'importance du rôle joué par les composantes Police des Nations Unies dans tous les domaines relatifs aux conflits, en particulier s'agissant de la prévention des conflits et de la transition entre les phases de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

⁵⁴⁰ Voir [S/PV.8661](#).

Séances : opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8508 11 avril 2019	Les femmes et le maintien de la paix Lettre datée du 27 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/275) Lettre datée du		43 États Membres ^a	Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Secrétaire générale de l'organisation South Sudan Democratic Engagement	Secrétaire général, 13 membres du Conseil ^b , tous les invités ^c	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2019

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	4 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/293)			Monitoring and Observation Program et représentante des femmes au Comité national chargé des amendements constitutionnels, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies		
S/PV.8521 7 mai 2019	Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/359)		40 États Membres ^d	Commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Directeur du Secrétariat international de Challenges Forum, Chef de la délégation de l'Union européenne, Observatrice permanente de l'Union africaine	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^e , 39 invités (art. 37) ^f , tous les autres invités ^g	S/PRST/2019/4

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8552 18 juin 2019				Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, Commandante de la force de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8570 10 juillet 2019	Renforcement de la coopération triangulaire Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/538)		Six États Membres ^h	Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), associée principale de recherche non résidente au Centre Brian Urquhart sur les opérations de paix de l'International Peace Institute	13 membres du Conseil ⁱ , tous les invités	
S/PV.8612 9 septembre 2019			14 États Membres ^j	Secrétaire général adjoint aux opérations de paix	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8661 6 novembre 2019	Chefs de la police civile			Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, conseillère à la mairie du troisième arrondissement de Bangui, Chef de la police	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^k	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				civile de la MONUSCO, Chef de la police civile de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Chef de la police civile de la MINUSMA		

^a Arménie, Australie, Bangladesh, Brésil, Cambodge, Canada, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Liechtenstein, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Népal, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^b Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est exprimé au nom de son pays, de l'Afrique du Sud et de la Guinée équatoriale. L'Allemagne était représentée par sa ministre fédérale de la défense.

^c La Secrétaire générale de l'organisation South Sudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Program a participé à la séance par visioconférence depuis Djouba. La Hongrie était représentée par son ministre des affaires étrangères et du commerce et le Viet Nam par son vice-ministre des affaires étrangères. Le représentant du Canada s'est exprimé au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, la représentante de la Norvège au nom des pays nordiques et le représentant de la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine.

^d Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Cambodge, Canada, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Estonie, Éthiopie, Fidji, Guatemala, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Népal, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^e L'Indonésie, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par sa ministre des affaires étrangères.

^f La représentante du Rwanda n'a pas fait de déclaration. L'Ukraine était représentée par son vice-ministre des affaires étrangères. La représentante de la Norvège s'est exprimée au nom des pays nordiques, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

^g Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Serbie, Ukraine et République de Moldova.

^h Bangladesh, Égypte, Éthiopie, Pakistan, Rwanda et Uruguay.

ⁱ Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est exprimé au nom de son pays, de l'Afrique du Sud et de la Guinée équatoriale.

^j Bangladesh, Canada, Égypte, Éthiopie, Fidji, Inde, Italie, Maroc, Népal, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone.

^k La conseillère à la mairie du troisième arrondissement de Bangui a participé à la séance par visioconférence depuis Bangui.